# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

## INTERCOMMUNAL



LAEP

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS INTERCOMMUNAL
• 06.72.54.12.56 • laep.intercommunal@theix-noyalo.fr

Mise à jour septembre 2026

# PREAMBULE

Ce règlement précise les modalités d'accueil et l'organisation du Lieu d'Accueil Enfants-Parents Intercommunal (LAEP). Il garantit le respect des lieux et des personnes présentes.

Toute personne participant aux matinées du Lieu d'Accueil Enfants-Parents accepte ledit règlement. Il est affiché dans les locaux et mis en ligne sur les sites internet des communes. La charte nationale d'accueil du jeune enfant et la charte nationale de soutien à la parentalité sont également à disposition. Son non-respect peut amener l'équipe accueillante et le gestionnaire du lieu à étudier l'exclusion temporairement ou définitivement d'une famille.

## ARTICLE 1 : LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents Intercommunal (LAEP) accueille de manière libre les enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés d'un membre de la famille adulte (parents ou représentant légal, grands-parents, beaux-parents, ...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels formés, garants du fonctionnement et des règles spécifiques à ce lieu. Les futurs parents sont aussi accueillis.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est :
- Un lieu d'écoute et d'attention mutuelle (parents-enfants-accueillants),
- Un lieu d'échanges et de socialisation pour les parents et les enfants,
- Un lieu favorisant la mixité sociale,
- Un outil de prévention des difficultés relationnelles au sein de la famille,
- Un outil de soutien précoce à la parentalité et de valorisation des compétences de chacun.

Ce n'est pas un lieu de savoir-faire mais un lieu de laisser être. Ce n'est ni un mode d'accueil, ni un lieu d'animation et d'activités, ni un lieu de groupes de paroles. Il n'a pas de vocation thérapeutique. C'est un lieu de rencontres.

## ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS

Ces temps d'accueil réunissent différents objectifs tant pour l'enfant que pour l'adulte accompagnant :

- Proposer un espace convivial de rencontres entre enfants et adultes
- Accueillir chaque famille dans le respect de son histoire, de sa culture, et de sa différence en toute confidentialité
- Créer du lien en favorisant les échanges et rompre l'isolement
- Proposer un espace de socialisation aux jeunes enfants
- Accompagner l'enfant et sa famille dans les séparations à venir (modes de garde, école, reprise d'activité, ...)

## ARTICLE 3 : LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Dans ce lieu, l'enfant est sous la responsabilité et le regard de l'adulte qui l'accompagne. Les règles reposent sur le respect de soi, de l'autre et du matériel.

L'enfant reste sous la responsabilité de son accompagnateur, et ce dernier est également vigilant au bien-être et à la sécurité des enfants présents.

L'accès est libre, gratuit, confidentiel et sans inscription préalable. L'anonymat est respecté auprès de toutes personnes extérieures au service. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est ouvert aux familles des communes de Theix-Noyalo, Surzur, La Trinité-Surzur, Le Hézo et aux communes extérieures. Les familles peuvent venir et partir quand elles le souhaitent.

Les accueillants et les familles s'engagent à respecter la confidentialité de tout ce qui se vit et se dit dans cet espace sauf dans le cadre de situations jugées préoccupantes pour la sécurité de l'enfant ou de sa famille.

## ARTICLE 4 : MODALITES d'OUVERTURE

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est ouvert en période scolaire :

- Sur la commune de Theix-Noyalo :
  - le lundi de 9h15 à 12h00 dans les locaux du Pôle Petite enfance
  - Rue Joseph le Digabel – 56450 Theix-Noyalo

- Et ponctuellement sur la commune de Surzur :
  - le lundi précédent chaque période de vacances scolaires de 9h15 à 12h00
  - dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance – Rue des Sports – 56450 Surzur

## ARTICLE 5 : LES RESPONSABLES DU LIEU

Les accueillantes assurent l'accueil et sont garants du cadre posé. Ils aménagent l'espace d'accueil et mettent à disposition du matériel et facilitent la communication ainsi que les échanges entre les personnes présentes.

## ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES SEANCES sur le site de Theix-Noyalo

A l'arrivée, l'adulte et l'enfant sont invités à laisser leurs chaussures et manteaux dans un casier du vestiaire dans le hall prévu à cet effet.

Avant d'entrer dans la salle, le lavage des mains est obligatoire pour les enfants comme pour les adultes. Des lavabos sont à votre disposition dans l'espace des casiers.

Afin de préserver la propreté des lieux, il est demandé aux adultes de porter des sur-chaussures. Les enfants sont invités à être en chaussons ou pieds nus (les chaussettes sont à éviter en raison du risque de glissade).

Dans l'espace d'accueil, l'adulte accompagnant inscrit sur le tableau les renseignements suivants : prénom et âge de l'enfant, prénom de l'adulte Ces éléments facilitent les échanges et en cas d'évacuation des locaux en urgence (détermine le nombre de personnes présentes à ce moment-là dans les locaux).

L'accueil se fait dans le respect de chacun, du matériel, le sans-jugement et en toute confidentialité. Aucune violence physique et verbale ne sera acceptée.

Des jeux adaptés sont mis à disposition. Aucun planning d'activité n'est instauré.

De la documentation à consulter sur place est mise à disposition des adultes. Des ouvrages « parentalité / éducation » peuvent être empruntés sous réserve de transmettre ses coordonnées *(nom, prénom, téléphone)*.

Des boissons chaudes sont proposées. Afin d'éviter les risques de brûlures, la plus grande prudence est demandée aux adultes présents et de boire leur boisson dans l'espace réservé à cet effet. La nourriture n'est pas acceptée dans l'espace de jeux sauf situation exceptionnelle (raisons médicales, animation festive, ...).

Pour le bon déroulement des séances, les téléphones portables sont éteints ou en mode silencieux. L'utilisation est tolérée pour la réception de message urgent mais il est demandé à l'adulte d'éviter toute communication pendant le temps d'accueil.

Les parents peuvent prendre ponctuellement des photos de leur enfant uniquement.

A la fin de la séance, adultes, enfants et accueillantes rangent l'espace de vie.

Afin de sécuriser votre départ et l'entrée des enfants du Multi-Accueil, soyez vigilant de refermer les portillons intérieurs et extérieurs à chaque utilisation.

## ARTICLE 6 bis : DEROULEMENT DES SEANCES sur le site de Surzur

A l'arrivée, l'adulte et l'enfant sont invités à laisser leurs chaussures et manteaux dans un casier dans le hall prévu à cet effet

Avant d'entrer dans la salle, le lavage des mains est obligatoire pour les enfants comme pour les adultes. Des lavabos sont à votre disposition dans l'espace des casiers ainsi que des gants de toilette pour les enfants si nécessaire

Afin de préserver la propreté des lieux, il est demandé aux adultes de porter des sur-chaussures. Les enfants sont invités à être en chaussons ou pieds nus (les chaussettes sont à éviter en raison du risque de glissade).

Dans l'espace d'accueil, l'adulte accompagnant inscrit sur le tableau les renseignements suivants : prénom et âge de l'enfant, prénom de l'adulte comme sur le site de Theix-Noyalo.

L'accueil se fait dans le respect mutuel de chacun, du matériel, le sans-jugement et en toute confidentialité. Aucune violence physique et verbale ne sera acceptée.

Des jeux adaptés sont mis à disposition. Aucun planning d'activité n'est instauré.

Des boissons chaudes sont proposées. Afin d'éviter les risques de brûlures, la plus grande prudence est demandée aux adultes présents. La nourriture n'est pas acceptée dans l'espace de jeux sauf situation exceptionnelle (raisons médicales, animation festive, ...).

Pour le bon déroulement des séances, les téléphones portables sont éteints ou en mode silencieux. L'utilisation est tolérée pour la réception de message urgent mais il est demandé à l'adulte d'éviter toute communication pendant le temps d'accueil.

Les parents peuvent prendre ponctuellement des photos de leur enfant uniquement.

A la fin de la séance, adultes, enfants et accueillantes rangent l'espace de vie.

## ARTICLE 7 : HYGIENE ET SANTE

Des toilettes et un tapis de change sont mis à disposition dans les locaux du Lieu d'Accueil Enfants-Parents. Le nécessaire de change est apporté par les utilisateurs du Lieu d'Accueil Enfants Parents. Le matériel utilisé dans la salle de change se fait dans le respect des protocoles d'hygiène des structures qui sont affichés, avant et après utilisation.

Aucun adulte et enfant ne peuvent venir au Lieu d'Accueil Enfants Parents s'il a de la fièvre ou s'il est porteur de maladies contagieuses; afin de prévenir les risques de contagion.

En cas de maladie contagieuse, il est demandé aux familles de prévenir le Lieu d'Accueil Enfants-Parents afin qu'il puisse suivre le protocole défini par l'ARS.

## ARTICLE 8 : LA SECURITE INCENDIE ET L'EVACUATION DES LOCAUX :

En cas d'incendie, les participants doivent respecter le protocole d'évacuation affiché sur le lieu. Les participants sortent du bâtiment et doivent rejoindre obligatoirement le point de rassemblement déterminé à l'extérieur. Ne pas repartir chez soi sans autorisation des accueillants.

## ARTICLE 9 : ASSURANCE

La collectivité est couverte par une responsabilité civile. Dans le cas de dommages causés entre enfants, ce sont les assurances respectives des parents qui doivent être alertées.

En cas de vol ou de vandalisme :

- Du matériel de la collectivité, la responsabilité du parent est engagée.
- Entre usagers, la responsabilité de la collectivité n'est pas engagée.

## ARTICLE 10 : ANNULATION D'UNE SEANCE

Pour des raisons exceptionnelles, la collectivité peut se trouver dans l'obligation d'annuler une séance. L'information sera affichée à l'entrée du Lieu d'Accueil- Enfants Parents.

## ANNEXES affichées dans les locaux :

- La charte nationale d'accueil du Jeune enfant et la charte nationale de soutien à la parentalité
- Le protocole d'évacuation des locaux

Adopté en Conseil Municipal
A Theix-Noyalo, le 26 octobre 2018
Modifié le 26 octobre 2026

